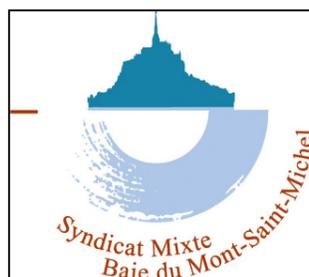




**D**irection Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche



**S**yndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel

Étude pré-opérationnelle  
sur la revalorisation de la route d'accès au Mont Saint-Michel  
depuis la ville de Pontorson (RD 976)

**Rapport final : cahier n°3**  
**Information touristique des visiteurs**  
**Traitement des dispositifs publicitaires**

**LA FABRIQUE DES PAYSAGES**  
Thierry LEVERRIER Paysagiste  
1 rue François COULET - BP 31305 - 14403 BAYEUX CEDEX

**Agence Florent SCHNEIDER**  
Architectes - Urbanistes  
42 avenue du 6 JUIN - BP 13030 - 14017 CAEN CEDEX 2

**Bénédicte DUMEIGE**  
Consultante en développement culturel et touristique  
15 rue Jules FERRY - 93170 BAGNOLET

# PREAMBULE

Dans le cadre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel (RCM) dont le second volet vise à proposer aux visiteurs « un accueil et un parcours d'approche à la hauteur du monument et de la beauté de la Baie » et dans la continuité de l'Opération Grand Site « Baie du Mont Saint-Michel », les services de l'Etat en partenariat avec le Syndicat Mixte « Baie du Mont Saint-Michel » ont souhaité engager une réflexion visant à définir un programme pré-opérationnel d'actions portant sur la revalorisation de l'approche du Mont Saint-Michel depuis la ville de Pontorson.

Cette route qui mène les visiteurs de Pontorson aux rivages de la Baie et dont le tracé longe, sans jamais le voir, le Couesnon tout proche, est bordée par un paysage de marais, de polders et de collines (anciennement zone de bocage aujourd'hui largement remembrée).

Elle traverse des paysages urbanisés marqués tout particulièrement, à l'approche du Mont Saint-Michel, par les traversées du village de Beauvoir (lieu-dit « la Grève » situé en contrebas du bourg) ainsi que de « la Caserne », zone de services et de commerces situé au carrefour des deux principales routes d'accès au Mont Saint-Michel : l'axe Pontorson - Le Mont Saint-Michel objet de la présente étude et la route côtière (RD 275) qui mène au Mont en traversant et longeant les polders et les herbus.

Le développement de ces deux secteurs urbanisés a engendré jusqu'à nos jours un paysage en opposition avec l'image véhiculée par les guides et dépliants touristiques sur le Mont et sa Baie bien loin de l'aspect mercantile des lieux et de certaines stratégies « d'exploitation » du tourisme de masse de passage mises en œuvre, à l'image du reptilium s'étant développé à la sortie nord de « la Grève » à Beauvoir.

Fort de ce constat, les Services de l'Etat et le Syndicat Mixte « Baie du Mont Saint-Michel » ont donc souhaité que l'étude ait pour objectifs :

- de préciser les mesures qui pourraient être prises pour requalifier et valoriser de façon durable l'approche du Mont Saint-Michel depuis Pontorson ainsi que pour ce qui concerne la route côtière la séquence d'approche de « la Caserne » depuis le hameau de « la Rive » à Ardevon,
- d'identifier les conséquences de la mise en œuvre du RCM sur le fonctionnement des secteurs urbanisés de « la Caserne » et de « la Grève » et d'une manière plus large sur l'ensemble du secteur d'étude,
- de préciser éventuels aménagements complémentaires qu'il serait nécessaire de réaliser pour assurer un fonctionnement optimal de l'ensemble « parkings - système de transport collectif ».

# SOMMAIRE

<b>I - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC.....</b>	<b>4</b>
<b>Atouts et faiblesses du parcours.....</b>	<b>5</b>
<b>Enjeux du projet.....</b>	<b>6</b>
<b>II - PARTI GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>III - PROPOSITIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>9</b>
<b>III.1 - INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS</b>	
<b>Objectifs généraux.....</b>	<b>10</b>
<b>Détail des propositions</b>	
<b>1- CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION EN TEMPS REEL SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION           AUX ABORDS DU MONT SAINT-MICHEL ET SUR L'OFFRE D'HEBERGEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>2- MISE À DISPOSITION EN AMONT DU SITE, SUR LES AIRES AUTOROUTIÈRES DE SERVICES,           D'UNE INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ AU MONT SAINT-MICHEL.....</b>	<b>12</b>
<b>3- INFORMATION DES USAGERS DE L'A 84 ET DE LA VOIE EXPRESS VENANT DE BRETAGNE (RN 176).....</b>	<b>12</b>
<b>4- DEUX CENTRES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES À CONCEVOIR OU À REDEPLOYER EN AMONT DU SITE.....</b>	<b>13</b>
<b>5- MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION TOURISTIQUE COMPLÉMENTAIRE ENTRE PONTORSON ET « LA CASERNE ».....</b>	<b>14</b>
<b>III.2 - TRAITEMENT DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES</b>	

<b>Actions proposées.....</b>	<b>17</b>
<b>Coordonnateur de la mise en œuvre des actions proposées.....</b>	<b>19</b>

# I – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

# PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES IDENTIFIES

Le diagnostic du territoire d'étude a permis de définir un certain nombre d'atouts et de faiblesses qui constituent les fondements du programme d'actions.

## 1- LES ATOUTS

- ✓ La **dynamique créée par la mise en œuvre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel** : elle constitue une opportunité pour repenser l'aménagement de l'ensemble de l'axe Pontorson – Mont Saint-Michel.
- ✓ Les « **coupures vertes** » agricoles qui séparent les espaces urbanisés : elles participent à rythmer le tracé et de plus, permettent d'offrir aux visiteurs des vues plus ou moins larges et profondes sur les paysages environnants (polders, reliefs bocagers, marais...).
- ✓ Le **cadre arboré de « la Caserne »** dont les lisières à la fois atténuent en toutes saisons et à l'échelle du grand paysage de la Baie, l'impact visuel des constructions hôtelières et donnent aussi à cet espace habité, un caractère protégé qui évoque un lieu refuge, hospitalier et convivial dans le paysage dénudé des polders de la basse vallée du Couesnon.

## 2- LES FAIBLESSES

- ✓ Une **urbanisation peu structurée**.
- ✓ Des **espaces publics aménagés uniquement dans un but fonctionnel** : ambiance routière sans grand intérêt, absence de qualité des espaces communs....
- ✓ **Des dispositifs publicitaires** (pré-enseignes dérogatoires, enseignes, affichage publicitaire) **constituant une pollution visuelle** de jour comme de nuit.
- ✓ Des **emprises publiques de superficies réduites** dans les secteurs urbanisés de « la Grève/Beauvoir » et de « la Caserne ».
- ✓ Concernant « la Caserne », **une réalité, une fois l'entrée franchie, en décalage avec l'image offerte en vue lointaine** : le caractère mixte de « parc arboré » et de « clos bocager » au milieu desquels les constructions et équipements s'implantent et qui fonde l'identité du lieu ayant été progressivement vidé de son sens sous la pression de l'automobile (artificialisation de grandes surfaces pour réaliser des parkings par exemple) et de certaines activités touristiques.

# ENJEUX DU PROJET

Sur la base des atouts et faiblesses recensés, deux types d'enjeux se dégagent.

Ils concernent à la fois l'ensemble du tracé et des secteurs localisés :

## 1- LES ENJEUX COMMUNS À L'ENSEMBLE DU TRACÉ

- ✓ Comment **donner de l'intérêt au parcours d'accès au Mont Saint-Michel** et faire en sorte qu'il soit un préalable de qualité à la découverte du Mont ?
- ✓ La **prise de conscience par tous les acteurs du territoire** (élus, particuliers, acteurs économiques) **des qualités et faiblesses du site** et du rôle de chacun dans la « fabrication quotidienne » du paysage.
- ✓ La **maîtrise des développements urbains** des communes traversées pour un projet urbain à l'échelle de l'itinéraire.
- ✓ La **qualité des paysages urbains de jour comme de nuit** : qualité des espaces publics et de leurs équipements, de l'urbanisation et du bâti.
- ✓ La **gestion des dispositifs publicitaires** : pré-enseignes dérogatoires, enseignes et publicités.
- ✓ L'**accessibilité au « Grand Site » du Mont Saint-Michel**, la question posée étant la suivante : maintien de la prédominance de l'automobile sur les autres modes de transport et de découverte et/ou développement d'une offre alternative reposant notamment sur la variété et la qualité des différentes liaisons piétonnes et cyclistes entre Pontorson et le Mont Saint-Michel.
- ✓ La **gestion des flux motorisés convergeant vers les futurs parkings de « la Caserne »**.
- ✓ La problématique de l'**information touristique**.

## 2- LES ENJEUX LOCAUX

- ✓ Faire de **Pontorson la « Ville Porte » du Mont Saint-Michel** et au-delà de la partie Sud de la Grande Baie.
- ✓ Quel **fonctionnement pour le secteur urbanisé de « la Caserne »** (accès réglementé ou non réglementé) suite à l'ouverture du nouveau parc de stationnement ?

## II – PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT

# LES DIFFERENTS AXES D' ACTIONS

Six axes d'actions ont été définis. Ils portent sur :

## **1- LE TRAITEMENT DE L'EMPRISE ROUTIERE HORS AGGLOMERATIONS (cf. cahier n°1)**

✓ Objectifs :

- préserver le caractère quasi imperceptible de la route tant depuis les reliefs bocagers que depuis les polders et marais,
- identifier et qualifier par un traitement simple, sobre et rustique l'ensemble de l'itinéraire,
- améliorer l'impact visuel des équipements de sécurité de la route,
- mieux gérer les dépendances vertes.

## **2- LE TRAITEMENT DES ZONES BATIES TRAVERSEES PAR L'ITINERAIRE (cf. cahier n°1)**

✓ Objectif : ponctuer le parcours de séquences urbanisées de qualité offrant chacune une ambiance différente.

✓ 5 secteurs d'intervention ont été retenus :

- la sortie Nord de Pontorson y compris le franchissement de la RN 176 (voie de contournement Nord de la ville de Pontorson),
- le lieu-dit « la Grève » sur la commune de Moidrey,
- le lieu-dit « Maison Saint-Martin » sur la commune de Moidrey,
- le lieu-dit « la Rigaudière » et les abords de l'Hippodrome sur la commune de Moidrey,
- le lieu-dit «  
la Grève » sur la commune de Beauvoir,
- le lieu-dit « la Caserne » sur les communes de Pontorson, Beauvoir et Le Mont Saint-michel.

### **3- LA MAÎTRISE DES DEVELOPPEMENTS URBAINS (cf. cahier n°2)**

✓ Objectifs :

- limiter l'étalement urbain le long de l'axe routier et ainsi conforter les « coupures vertes » agricoles existantes.

### **4- L'INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS**

✓ Objectifs :

- dispenser une information en amont sur les nouveaux dispositifs d'accueil du Mont Saint-Michel et optimiser la fluidité des flux des visiteurs,
- délivrer l'information nécessaire pour la recherche notamment d'un hébergement, dispositif indispensable pour les établissements situés en aval du futur parc de stationnement de « la Caserne ».

### **5- LE TRAITEMENT DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES**

✓ Objectifs :

- poursuivre la démarche de concertation engagées dans le cadre des réunions de « focus groupe » avec les acteurs économiques concernés et les partenaires institutionnels (CCI, Chambre de Métiers, OTSI, CDT...),
- mettre en place des règlements locaux de publicité à Pontorson, Beauvoir et à « la Caserne »

### **6- L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS (cf. cahier n°1)**

✓ Objectif : améliorer la qualité des paysages urbains et agricoles et le cadre de vie des habitants.

## **III – PROPOSITIONS**

## INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS

La définition d'un nouveau schéma d'organisation des accès au Mont Saint-Michel dans le cadre du projet de rétablissement de son caractère maritime nécessite de mettre en œuvre une stratégie renouvelée d'orientation et d'information des visiteurs.

Les objectifs de ce nouveau dispositif visent à :

➤ **Optimiser la fluidité des flux**

Il s'agit de réguler, au mieux, le trafic des visiteurs et d'anticiper les pics de fréquentation susceptibles de saturer les nouveaux parkings ou de provoquer des bouchons sur les deux routes d'accès au Mont (axe Pontorson – Mont Saint-Michel et route côtière) et le cas échéant de délivrer des consignes de circulation en cas de forte surcharge des accès. La mise en œuvre éventuelle de parkings d'équilibre renforcerait la nécessité de l'organisation d'une information touristique cohérente, structurée et concordante entre l'ensemble des sources d'informations.

➤ **Informers les visiteurs sur les nouvelles dispositions d'accueil pour la visite du Mont Saint-Michel**

Il faut rappeler à cet égard que plus de la moitié des visiteurs est déjà venue au Mont Saint-Michel . Il est donc nécessaire et indispensable de pouvoir délivrer en amont l'information concernant :

- les nouvelles modalités d'accès,
- la réalisation des parkings sur le continent,
- les conditions d'accessibilité au Mont Saint-Michel en navette, à pied ou en vélo depuis « la Caserne ».

#### ➤ **Informers les visiteurs sur les modes d'accès alternatifs au « tout voiture » au Mont Saint-Michel**

Les nouveaux projets d'accès au Mont Saint-Michel reposent sur une offre complémentaire et diversifiée des modes de transports dans l'objectif d'attirer de nouvelles clientèles vers les transports publics au détriment de l'usage de la voiture.

Cette offre comporte notamment l'accès par car à partir de la gare SNCF de Pontorson mais également par un parcours aménagé le long du Couesnon pour les piétons et les vélos conjointement à l'aménagement de la Voie Verte Granville- Cancale.

#### ➤ **Délivrer l'information utile à l'accueil touristique et notamment à l'hébergement**

Avec la création du parc de stationnement de « la Caserne » l'ensemble des hébergements situés en aval de ce pôle ne seront plus accessibles directement en voiture.

Il conviendra donc :

- d'informer les visiteurs sur les disponibilités d'hébergement au Mont,
- de faciliter les réservations auprès des établissements concernés.

Mais cette réflexion doit à notre sens, être conduite à une échelle plus vaste qu'à celle des établissements situés au seul Mont Saint-Michel. Elle doit stimuler un réseau de coopération à l'échelle d'un territoire plus vaste intégrant entre autres les axes Pontorson - Le Mont (RD 976), la route côtière (RD 275), le pôle hôtelier de « la Caserne », la Ville de Pontorson.... Cette stratégie, à minima à l'échelle du Sud de la Baie du Mont Saint-Michel, a pour enjeu l'allongement de la durée du séjour sur ce territoire et dans cette perspective, elle doit être considérée comme prioritaire.

## **INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS**

### **I - CREATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION EN TEMPS REEL SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION AUX ABORDS DU MONT SAINT-MICHEL ET SUR L'OFFRE D'HEBERGEMENT**

La pierre angulaire du dispositif vise à créer un système d'information en temps réel sur le trafic aux abords du Mont Saint-Michel. Cette information serait disponible via un site internet identifié par tous : hébergeurs, opérateurs touristiques, office du tourisme, visiteurs par le truchement de leur smartphone, PDA personnel, etc....

Ce site comprendrait des alertes concernant le trafic routier (trafic chargé, accident, travaux routiers...), des suggestions de report des déplacements ou d'attente (offre de lieux de visites tel que le Musée des Manuscrits du Mont à Avranches par exemple).

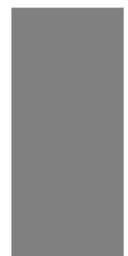
En fonction de son développement, ce site internet pourrait comprendre des images vidéo en temps réels de points stratégiques de circulation illustrant ainsi de façon

concrète l'état du trafic (dispositif utilisé par de nombreux sites touristiques).

Sur ce site ou sur un portail générique en fonction des solutions techniques déployées, **une information concernant les disponibilités en temps réels dans les hébergements** à proximité du Mont Saint-Michel pourrait de plus être délivrée.

Une bonne information et une orientation correcte rendraient un véritable service aux touristes et permettraient ainsi :

- de répondre aux besoins de la clientèle touristique en facilitant l'accès mais aussi les déplacements dans la Baie,
- de diminuer les trajets inutiles pour les personnes à la recherche d'un hébergement,
- de favoriser le remplissage de tous les types d'hébergements,
- d'éviter une évaporation des flux vers d'autres destinations situées au-delà de la Baie du Mont.



## INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS

### II - MISE A DISPOSITION EN AMONT DU SITE, SUR LES AIRES AUTOROUTIERES DE SERVICES, D'UNE INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'ACCESSIBILITE AU MONT SAINT-MICHEL

Les aires de services sont des aires de repos pour les usagers bénéficiant d'un équipement permettant de s'y restaurer, faire le plein de carburant ou des achats. Les aires existantes aujourd'hui sur l'A84 (axe Caen-Rennes) sont au nombre de deux :

- l'aire de services du Mont Saint-Michel,
- l'aire de services de la Vallée de la Vire.

Elles bénéficient toutes les deux d'un point d'accueil touristique avec des hôtesses.

Ces deux aires seront complétées dans un proche avenir par une nouvelle aire de services en projet à Miniac-Morvan sur la RN 176 (axe Bretagne Nord/Normandie).

Dans ce contexte, l'ensemble de l'information sur les conditions de circulation pourrait être disponible à la fois par des messages portés à la connaissance des visiteurs...

- soit sous forme de panneaux lumineux à affichage déroulant,
- soit sous forme de borne d'informations en accès libre,

...ou enfin par le biais des hôtesses d'accueil des points d'information touristique.

### III - INFORMATION DES USAGERS DE L'A 84 ET DE LA VOIE EXPRESS VENANT DE BRETAGNE (RN 176)

Des messages sur les panneaux lumineux existants sur l'A84 pourraient renforcer le système d'informations aux usagers.

Ce dispositif devrait être complété par l'installation de panneaux sur la RN 176 pour informer les usagers venant de Bretagne sur les conditions de circulation à l'approche du Mont Saint-Michel et tout particulièrement sur l'axe Pontorson - Le Mont.



## INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS

### IV - DEUX CENTRES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES A CONCEVOIR OU A REDEPLOYER EN AMONT DU SITE

Les nouveaux dispositifs d'accueil des publics au Mont Saint-Michel vont singulièrement modifier l'approche du monument.

Deux sites doivent bénéficier de la mise en oeuvre d'un équipement d'information touristique structuré : Pontorson ainsi que les bâtiments d'accueil prévus sur les futurs parkings du Mont Saint-Michel à « la Caserne ».

La proposition, motivée par les raisons ci-après, vise à **affirmer et renforcer le statut de Pontorson comme « Ville Porte » de l'accès au Mont Saint-Michel et plus largement du Sud de la Baie** :

- une grande partie des flux emprunte et continuera à emprunter la RD 976 en traversant Pontorson,
- le trafic ferroviaire des passagers est amené à s'accroître notamment :
  - du fait de la mise en service à l'initiative des Régions de Basse-Normandie et de Bretagne de la « ligne Baie » (offre train, train+car ou train+car+vélo) qui relie quotidiennement depuis 2009 en période estivale les villes de Saint-Malo et de Granville via Dol-de-Bretagne, Pontorson et Avranches,
  - ainsi que du projet d'arrivée du TGV à Pontorson via la ligne Rennes-Saint-Malo,
- le développement des navettes de transport public entre la gare de Pontorson et « la Caserne » dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation des ouvrages et services d'accueil du Mont Saint-Michel,
- une situation idéale pour se rendre au Mont Saint-Michel par des modes doux de découverte : à pied, en vélo, voire à cheval, par le barreau de liaison en projet entre Pontorson et la Voie Verte Cancale-Granville par le Mont, itinéraire jalonné depuis la gare de Pontorson et qui longe la rive Est du Couesnon jusqu'au Mont.



Aussi, au vu de l'ensemble de ces paramètres ainsi que des perspectives de création d'un parking aux abords de la gare de Pontorson, il apparaît opportun d'imaginer :

- soit le transfert dans le bâtiment de la gare, ou dans son périmètre rapproché, de l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative (OTSI) de Pontorson actuellement situé au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville,
- soit à minima, la création d'une antenne de l'OTSI à la gare, équipement permettant de délivrer l'ensemble de l'information touristique (moyens d'accès au Mont depuis Pontorson, conditions de circulation, disponibilités et lieux d'hébergement, offres de visites, etc...).

## INFORMATION TOURISTIQUE DES VISITEURS

L'office du tourisme doit ainsi impérativement être renforcé dans ses missions et ses moyens pour s'adapter à l'évolution du projet.

D'autre part, compte tenu de la nécessité d'appréhender l'espace touristique au-delà des échelons strictement communaux, il semble opportun de pouvoir conduire la mise en réseau de l'information touristique en transférant cette compétence à l'intercommunalité afin de réunir dans une même structure l'Office de Tourisme de Pontorson et l'Office de Tourisme du Mont Saint-Michel.

A la faveur des grands travaux, il conviendrait de passer d'une logique individuelle communale à une véritable approche d'un territoire mobilisé pour mieux accueillir ses visiteurs et également pour tenter de mieux le retenir sur le secteur de la Baie du Mont Saint-Michel.

La création d'un **centre d'information touristique** est en outre prévue sur les nouveaux parkings d'accueil de « la Caserne ». Géré par le Comité départemental du Tourisme de la Manche, il délivrera une documentation sur le Mont Saint-Michel, la Baie et les deux départements associés (Manche et Ille et Vilaine).

Pour les centres d'information touristique Pontorson et de « la Caserne », il semble de plus pertinent de réfléchir à l'opportunité d'y mettre en vente des billets d'entrée, à minima, pour la visite de l'Abbaye du Mont.

A l'instar des grandes expositions artistiques, des cinémas ou de plus en plus de sites touristiques et de monuments historiques, cette prévente des billets permettrait d'assurer :

- une meilleure fluidité dans l'accueil des visiteurs,
- une organisation optimisée,

...et contribuerait probablement à l'allongement de la durée moyenne de la visite sur le rocher et ses abords.

Ainsi, la réalisation des nouveaux systèmes d'accueil des visiteurs doit être également l'opportunité de la mise en œuvre de nouvelles procédures d'accueil des publics dans un monument qui reste l'un des plus emblématiques et des plus visités de France.



## INFORMATION DES VISITEURS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche – Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel  
Etude pré-opérationnelle de la route d'accès au Mont-Saint-Michel depuis la ville de Pontorson (RD976) - Rapport final - Mars 2010  
LA FABRIQUE DES PAYSAGES, Thierry LEVERRIER  
- Paysagiste □ Agence SCHNEIDER - Architectes Urbanistes □  
Bénédicte DUMEIGE  
- Consultante en projet de développement touristique

## V - INFORMATION TOURISTIQUE ENTRE PONTORSON ET « LA CASERNE »

Il est proposé d'établir **deux Relais Information Services** à des emplacements stratégiques sur le parcours entre les deux sites :

- **au parking de la gare SNCF de Pontorson,**
- **au point d'arrêt de « la grève » à Beauvoir, de la navette de transport en commun Pontorson - « la Caserne ».**

Complémentaire de l'information délivrée les Offices de Tourisme, ces équipements offriraient, en dehors des périodes d'ouverture des Offices de Tourisme (en soirée par exemple), une information touristique générique sur l'hébergement, la restauration, les lieux de visites..., information à même de répondre également aux attentes d'un public ne souhaitant pas une information touristique détaillée sur le territoire.

Si ces dispositifs sont nécessaires pour délivrer une information touristique synthétique, ils ne doivent pas devenir de nouveaux panneaux venant dégrader la qualité des paysages. Aussi, l'attention des maîtres d'ouvrages est-elle attirée, sur la nécessité de concevoir ces panneaux sur le même modèle et si possible en faisant appel aux compétences d'architectes-designer pour intégrer au mieux ce mobilier dans les espaces qui les abriteront et en cohérence avec l'ensemble des aménagements envisagés sur les axes.

Les multiples dispositifs de pré-enseignes dérogatoires, les panneaux publicitaires ainsi que les enseignes des activités implantées le long de la route d'accès au mont depuis Pontorson mais également le long de la route côtière (RD 275) constituent globalement une véritable « pollution visuelle » qui altère de manière importante le cadre de vie des habitants et défigure, en s'imposant au regard des usagers, les paysages traversés qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains.

**Pré-enseignes**



Etat actuel

**Enseignes**



Etat actuel

**Enseignes lumineuses**

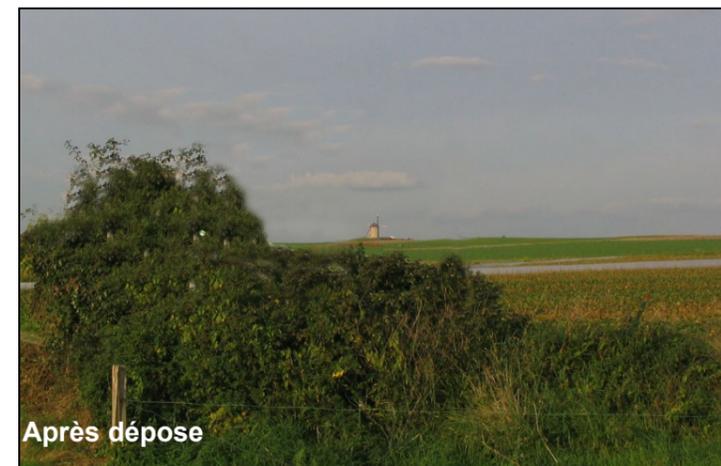


Etat actuel

**Affichage publicitaire**



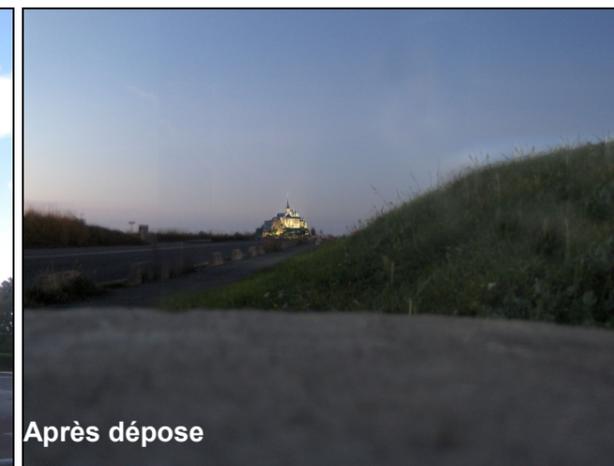
Etat actuel



Après dépose



Après réaménagement



Après dépose



Après dépose

# T RAITEMENT DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

## I - ACTIONS PROPOSEES

De manière à résoudre cette problématique complexe, les propositions visent à engager **une démarche de concertation\* avec les acteurs économiques concernés en y associant les partenaires institutionnels** (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative locaux, Comité Départemental du Tourisme, Conseil de Développement du Pays de la Baie...).

Ses objectifs seraient les suivants :

- **Suppression à terme de toutes les pré-enseignes dérogatoires implantées le long de la route Pontorson - « la Caserne ».**

En effet, pour préserver la qualité des paysages traversés, il est important d'éviter la prolifération des panneaux publicitaires.

Les commerces implantés le long de la route, donc bien visibles des usagers, doivent concentrer leurs efforts de signalisation sur le traitement de leur devanture commerciale et non sur la mise en place de multiples pré-enseignes qui contribuent à altérer les paysages traversés.

Pour ce qui concerne les activités situées en retrait de la voie et ne pouvant pas être signalées par une enseigne, elles pourraient bénéficier d'une signalisation directionnelle de renvoi

en appliquant le principe suivant : un panneau fond blanc cassé et un message d'ordre générique implanté au niveau du carrefour de la voie d'accès à l'activité signalée.

- **Définition, pour toutes les activités situées le long de la voie, d'un modèle commun d'enseignes scellées au sol**



*\* Pour rappel, ce travail de concertation a été engagé dans le cadre de la présente étude où parallèlement au travail d'analyse des dynamiques touristique, une enquête sur les attentes des professionnels du tourisme en termes d'aménagements a été réalisée. Pour se faire un questionnaire a été adressé à toutes les professionnels œuvrant dans le domaine touristique et implantés le long de l'axe Pontorson / le Mont Saint-Michel. Ce questionnaire comportait des questions ouvertes, de manière à recueillir une expression libre sur les attentes déclarées de manière spontanée quant aux travaux d'aménagement et les sollicitations spécifiques à la conduite de l'activité de l'entreprise et l'énonciation de contraintes éventuelles. En complément et pour approcher au mieux les attentes des professionnels, des réunions de type « focus groupe » ont également été organisées. Réunions de « brain storming », elles étaient destinées à faire émerger des points de vue et des suggestions sur les aménagements envisagés. La finalité de cette démarche était d'impliquer au plus tôt les professionnels du tourisme et de faire en sorte d'obtenir une plus grande appropriation des conclusions de l'étude.*

**Concernant la question des pré-enseignes dérogatoires, les participants à ces réunions avaient exprimé un avis favorable quant à leur suppression sur l'ensemble de l'itinéraire de Pontorson à « la Caserne ».**

## T RAITEMENT DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

- **M**
- **ise en place de règlements locaux de publicité (Zone de Publicité Restreinte)** tels que les prévoient les articles L.581-10 et suivants du Code de l'environnement et qui concerneraient la ville de Pontorson, le village de Beauvoir et le secteur de « la Caserne ». Ils permettraient à la fois de réglementer la publicité ainsi que les enseignes et notamment les enseignes lumineuses très présentes à « la Caserne » où elles constituent une forte pollution visuelle nocturne (les éclairages clignotants et les caissons lumineux seraient par exemple proscrits). Ces documents seraient annexés à titre informatif aux documents d'urbanisme des communes concernées.

Concernant les enseignes, la Charte de recommandations sur la publicité, les enseignes et les façades commerciales réalisée par le SIVU Baie du Mont qui était en charge en Ille-et-Vilaine de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site Baie du Mont Saint-Michel pourrait être, pour une cohérence de la réflexion à l'échelle de la Baie du Mont Saint-Michel, appliquée à l'ensemble du territoire objet de la présente étude.

# T TRAITEMENT DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

## II - COORDONNATEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES

Pour une cohérence d'action concernant les règlements locaux de publicité, deux modalités différentes de mise en œuvre peuvent être envisagées :

- **soit un engagement conjoint des communes de Pontorson, de Beauvoir et du Mont Saint-Michel** qui chacune d'entre elles élaborait son propre règlement local avec néanmoins un minimum de concertation inter communale de manière à aboutir à une cohérence de projets à l'échelle de l'itinéraire Pontorson – « la Caserne »,
- **soit la mise en œuvre d'un règlement intercommunal de publicité** qui serait pilotait par la Communauté de communes Pontorson - Le Mont Saint-Michel dans le cadre de son domaine de compétence « Développement touristique ».

**Pour rappel, la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'Environnement et qui permet de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire (Site Classé ou Inscrit) a pour conséquence en ce qui concerne les Sites Classés, d'y interdire la publicité ainsi que les pré-enseignes dérogatoires. En cas d'échec de la démarche de concertation pré-citée visant à traiter le problème des pré-enseignes dérogatoires, la protection au titre des « Sites Classés » des espaces situés de part et d'autre des axe d'accès au Mont Saint-Michel, constituerait une alternative efficace.**

